

Un pénitencier cantalien pour enfants : Boussaroque 1848-1857

D'octobre 1848 à avril 1857, la commune de Sansac Veinazès, dans le canton de Montsalvy, abrite, au hameau de Boussaroque, le seul « bague pour enfants » que le Cantal est jamais connu...

Le préfet Jean Justin Delmas, fondateur de Boussaroque, est comme haut fonctionnaire et grand propriétaire philanthrope, singulièrement représentatif de son temps. Il ouvre sa propriété de Sansac Veinazès, à quelques orphelins confiés par le département, dès 1845. La réussite économique du projet ne doit pas être bien grande car, en février 1848, il s'efforce, sans succès, de faire transformer aux frais de l'Etat son exploitation en ferme modèle. Ce nouvel échec l'incite à proposer au ministre de l'intérieur la transformation de son exploitation en colonie agricole « pour les enfants de ce département et de ceux qui l'avoisinent, évitant, entre autre, au Trésor, des frais considérable de transfèrement ». Le ministre, même s'il est favorablement disposé à accueillir cette proposition, demande une enquête préliminaire au Préfet, lequel délègue pour cela l'inspecteur des enfants trouvés. Le rapport de M. Capelle est, sous la réserve de quelques aménagements - création d'une infirmerie et d'une chapelle - en tout point favorable, d'autant plus que « considéré sous le point de vue hygiénique la localité jouit de conditions de salubrité avantageuses (...) elle est située dans un pays tempéré et l'on n'y trouve aucun marécage susceptible de devenir le foyer de miasmes délétères et d'engendrer des maladies (...) Les sources d'eau vives y sont nombreuses et dans la cour de la maison du maître l'on admire une belle fontaine jaillissante qui pourrait fournir aux besoins d'une population nombreuses. » L'administration et le préfet Delmas pressés de conclure, tout va désormais très vite malgré une légère difficulté sur le prix de journée qu'une administration impécunieuse revoit à la baisse. L'aval ministériel acquis fin septembre, le contrat entre l'Etat - représenté par le préfet Salarnier- et le propriétaire est signé le 16 octobre 1848. Il précise le nombre -100- des enfants accueillis, l'origine géographique -le centre et le midi-, le prix forfaitaire, les conditions de vie des détenus et les moyens de

surveillance de l'Etat. Il est prévu « que les enfants seront employés, suivant leurs âges, leurs forces et leurs aptitudes, au compte et au profit du propriétaire de l'asile l'exploitation rurale ou aux travaux qui s'y rattachent et qui peuvent servir à l'entretien ou au développement de la colonie. »

Début octobre 1848, arrivent les trois premiers enfants, en provenance de Montpellier, Lyon et Rodez. Ce premier convoi est suivi jusqu'en décembre de cinq autres, portant l'effectif à 35 détenus.. Entre le 4 octobre 1848 et le 06 mai 1854, lors de 79 convois dont le plus important atteint 37 détenus le 17 février 1851, 408 enfants intègrent l'établissement. Sur les 380 enfants dont le lieu de naissance est connu, 192 viennent du Rhône avec une large majorité de Lyonnais, 49 de la Loire 20 du Puy de Dôme et de l'Ardèche pour seulement 12 de la Haute-Loire, 9 du Lot, 6 du Cantal et 5 de la Corrèze, départements dont les délinquants devaient être à l'origine drainés vers Boussaroque. A cela s'ajoutent quelques -rares- enfants originaires d'Italie ou de la nouvelle colonie algérienne..

Les motifs d'internement, d'une capitale importance puisqu'il convient de rappeler que ces enfants n'ont été conduits dans la colonie que parce qu'ils furent reconnus innocents par les tribunaux, montrent la prépondérance des facteurs sociaux. Sur 243 affaires connues, le registre d'écrou mentionne le vol 126 fois, le vagabondage 76, la mendicité 29 pour seulement 7 cas de mœurs, dont un viol..

Ainsi Jean Gauthet, 12 ans, « mendie depuis trois ans de village en village. Il n'a plus ni père ni mère et aucun de ses parents -tous dans la plus grande misère- n'a voulu le réclamer »

Joseph Jacquet, 10 ans, « se livre depuis longtemps au vagabondage, à la mendicité et au vol » ; il est vrai que la mère de cet enfant naturel « est dans la plus grande indigence »...

Le pénitencier de Boussaroque, est, sans originalité aucune pour l'époque une grande exploitation agricole « La plus grande partie de ces enfants est occupée aux travaux agricoles et aux terrassements. Pendant la belle saison, le défrichage de terres incultes et les récoltes suffit à donner de l'occupation aux jeunes détenus. » Il existe divers ateliers pour la confection d'habits, de

sabots, une boulangerie mais « à peine organisés, ils ne peuvent occuper tous les postulants ». Sur 260 colons, 200 travaillent la terre, les autres occupent des professions annexes mais toujours utiles à la marche de l'exploitation comme sont tailleurs d'habits (15), jardiniers (8), sabotiers (5), maçons (5), charrons (5), boulangers (4) ou forgerons (4). La réinsertion des jeunes détenus passe bien après l'immédiate rentabilité agricole. La modernité relative du domaine ne pouvant à elle seule assurer la pérennité de l'établissement, surtout à une époque de bas prix agricoles, une compression des coûts d'exploitation est nécessaire. Pour cela trois pistes sont systématiquement explorées : des aménagements limités au possible, des dépenses d'entretien des détenus comprimées, jointes à l'intensification du travail de ceux-ci. Le pénitencier, conçu à l'origine pour une centaine d'enfants, arrive à en contenir plus du double sans qu'apparemment des travaux spéciaux aient été effectués, sauf l'indispensable reconstruction des bâtiments incendiés en décembre 1849. Pour les aménagements annexes, si la chapelle ne fut jamais construite, une petite infirmerie de cinq lits, tenue par une sœur, est édifiée. Le réfectoire « assez spacieux et bien éclairé ne laisse rien à désirer que d'être planchéié (...) il pourrait servir de salle d'étude », à l'inverse des dortoirs reconstruits, « beaucoup trop exigus pour le nombre de hamacs qu'ils contiennent », mais en octobre 1852, le préfet note l'absence de lieux de toilettes : « les jeunes détenus sont simplement conduits sur le bord d'un étang où ils doivent se laver », ce qui ne paraît « ni commode ni convenable pour des ablutions faites par des enfants dont quelques-uns n'ont que 8 ou 9 ans ». Une forte amplitude horaire de travail à la belle saison -4h-19h- avec de petites coupures pour les repas, une heure d'instruction, un peu moindre en hiver -7h-19h- d'autant que le rythme scolaire s'intensifie avec 4h d'études, tel se présente l'emploi du temps des jeunes détenus ... La maladie est essentiellement perçue, par les différents responsables, comme un trouble privatif de main d'œuvre et par là même générateur de coûts. La forte accélération des décès, dans les années 1854-1857 montrent effectivement, en parallèle des évasions multiples, une désorganisation grandissante du pénitencier. Les propos de divers évadés, l'incendie des bâtiments en décembre 1849, et surtout les quelques témoignages de surveillants et d'enfants lors du renvoi du premier directeur éclairent d'un jour beaucoup plus brutal la réalité quotidienne de l'enfermement à Boussaroque.

Alors que la réinsertion sociale des jeunes détenus repose sur le triptyque de l'éloignement de la ville corruptrice, de la reconstruction psychologique par une éducation morale et religieuse et de l'astreinte au travail manuel en alternance de quelques heures d'école, elle connaît, dans le cas de Boussaroque, un échec cruel. (Dès 1851 le conseil général décide de ne plus confier d'enfants à M. Delmas car la charge financière est constante que ceux-ci soient au pénitencier ou évadés!). Un propriétaire à la surveillance lointaine explique un choix de régisseur, catastrophique pour le premier, des plus médiocres pour ses successeurs, et entraîne une incapacité administrative récurrente. Ce manque de cohérence, joint à une certaine distanciation préfectorale, se traduit par l'attitude scandaleuse d'un directeur, l'incendie d'une partie des bâtiments et une multiplication des évasions. En mars-avril 1857, dans un complet désordre, les enfants sont évacués vers l'hôpital d'Aurillac -39 essentiellement les 28 et 30 mars- ou sur leurs nouveaux établissements d'accueil. Si quelques-uns réintègrent, à cette occasion, leur famille comme Montcouquiol -éternel évadé-, profitant d'une libération anticipée, la plupart sont dirigés vers Cîteaux (51), Lyon (34), et Marseille (10). L'échec de Boussaroque est d'abord celui d'un principe, même si, dans ce cas particulier, la classique avidité économique le disputant à l'incapacité de beaucoup dépasse, ici, les limites habituelles du système. A l'image de la colonie de Sansac Veinazès, une dizaine de ces colonies « à but lucratif » sont fermées sous le second empire.

*Extraits de la conférence de M.Serre,
« Pénitencier de Boussaroque 1848-1857 »*